

Tél : 01 64 07 41 27  
Mail : [mairie@lahoussayeenbrie.fr](mailto:mairie@lahoussayeenbrie.fr)

**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
PLACE DU MARECHAL AUGEREAU - RUE DE BUSSIERE –  
AVENUE DU GENERAL LECLERC – CHEMIN DE LA CROIX SAINT JACQUES**

Le Maire de LA HOUSSAYE-en-BRIE, Seine-et-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant l'organisation d'une brocante le dimanche 31 mai 2026, Place du Maréchal Augereau, avenue du Général Leclerc et rue de Bussière, Chemin de la Croix Saint Jacques

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité publique lors de cette brocante,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits, à l'exception des véhicules de secours aux personnes (SAMU, SMUR, ...) et aux biens (pompiers), le **dimanche 31 mai 2026 de 6h30 à 19h00**, Place du Maréchal Augereau y compris le parking de la mairie, avenue du Général Leclerc (du n° 9 au n° 329), rue de Bussière (du n°5 au n°60), Chemin de la Croix de Saint Jacques .

**ARTICLE 2** : Des déviations seront mises en place pour les véhicules :

- venant de Crèvecœur en direction du Chemin de la Villebertin.
- venant de la route de Marles ; au droit du n°4 rue Etienne Jodelle en direction de la rue des Charmilles puis vers la route de Coulommiers RD216.
- venant de la route de Coulommiers ; au droit de la rue des Charmilles en direction de la rue Etienne Jodelle.

**ARTICLE 3** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par « l'APEH » pour permettre l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Agence Routière Départementale de Gretz-Tournan ;
- La Gendarmerie de Mortcerf ;
- Pompiers de Fontenay-Trésigny ;
- L'Association « l'APEH ».

Fait à La Houssaye en Brie, le 10 mars 2026

